



# AVIS AU PUBLIC

## Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, §1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la **demande d'autorisation** plus amplement décrite ci-dessous a été déposée auprès de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) :

Référence AGE:	EAU/AUT/20/0970	
Objet de la demande :	la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une maison unifamiliale à Grosbous	
Requérant Adresse :	Bureau d'études Rausch & Associés pour le compte de Madame et Monsieur Zahitovic 5, Vieille Rue L-9180 Oberfeulen	
Date de la demande :	16 décembre 2020	
Lieu et numéro cadastral	Grosbous	457/5511 A Grosbous
Début de l'affichage :	25.12.2020	
Fin de l'affichage :	03.02.2021	
Remarque(s) :		

Grosbous, le 23.12.2020  
pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le président,



le secrétaire